49e ANNÉE. — N° 17.041

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 27 FÉVRIER 1919
SAINTE HONORINE
SOLEIL: lever 6h47; coucher 5h45
LUNE: nouvelle le 2; P. Q. le 9

POUR NOS DÉMOBILISÉS

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Le poilu de France regagne ses foyers après cinquante-deux mois de lutte, d'efforts, de souffrances. Il a tout supporté parce qu'il savait que sur lui reposaient les espoirs de la patrie. On l'a fêté, on l'a chanté au music-hall, on l'a glorifié. Mais après les quelques jours consacrés à la joie de revivre la bonne vie de famille, il est aux prises avec les réalités de la vie.

Certains ont retrouvé leur ferme, leur emploi, leur petit commerce. D'autres ne retrouvent rien... pas même, parfois, les bonnes volontés qui s'étaient offertes spontanément à eux quand ils étaient encore sur le front...

C'est mon cas, et celui de beaucoup. Les journées se passent en démarches vaines, en sollicitations sans résultat, et il faut vivre, tant bien que mal, et à quel prix !...

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Rédacteur, que ces poilus, dignes de toute la sollicitude de leurs concitoyens, pourraient trouver auprès d'eux une aide plus fervente, plus efficace, plus équitable ?

Je pose la question à tous les Français à qui leur âge, leur situation, leurs bénéfices de guerre ont permis de traverser la tourmente sans trop de peine, et je laisse à leur cœur le soin de la résoudre...

Nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs ces doléances si mesurées dans la forme. Elles nous paraissent justifiées par les faits. Les démobilisés, quand ils ont brisé le cercle redoutable des formalités nécessaires et regagné leur logis après des voyages au long cours, ne trouvent pas toujours dans les milieux qui devraient leur être les plus sympathiques l'accueil empressé qu'ils méritent.

Mutilés, réformés, démobilisés, à des titres divers, sont les créanciers du pays. On fait traîner au Parlement, devant des sièges vides, les lois qui les intéressent directement. On retarde le paiement des justes allocations qui leur reviennent. Et ces lenteurs administratives sont aggravées, il faut bien le dire, par le défaut d'organismes spéciaux travaillant au placement de ceux qui ne peuvent pas attendre.

Il est urgent de constituer les cadres libres de l'œuvre des démobilisés, d'y faire entrer les collectivités et les individus, de leur demander un peu de leur temps et de leur influence pour faire acte de solidarité nécessaire et utile. Une Ligue des bonnes volontés serait puissante et féconde en résultats immédiats, comme il convient.

La fin des hostilités a libéré de leur mission quasi-maternelle d'innombrables marraines dont il serait injuste de méconnaître le rôle précieux, aux heures de lassitude morale, auprès de nos poilus éloignés de leur foyer. Ce rôle n'est pas terminé. Il y a encore du bien à faire. Il y a des places à assurer, des familles à reconstituer, de la bonté et de l'action à dépenser, pour toutes... Marraines, ne démobilisez pas : vos filleuls ont besoin non plus de bonnes paroles ou de friandises, mais de moyens d'existence. C'est aujourd'hui que commence votre véritable mission de générosité, de justice et de paix sociale !

P. B.

Le projet d'impôt sur le capital

La faillite de l'impôt sur le revenu

Dans une étude sur notre situation financière, le « Temps » dit qu'« une gestion prodigue des deniers des contribuables pendant la guerre en a gâté les fruits et nous conduit à une liquidation dont toujours les mêmes seront appelés à faire les frais. » Mais, ajoute-t-il, « on n'est pas embarrassé à la Chambre pour varier leur participation à l'équilibre budgétaire. Après leur revenu, il faudra qu'ils donnent leur capital, si l'on s'en tient au projet élaboré. »

Pour donner du crédit à sa proposition, le ministre des finances vient candidement déclarer « que la fortune mobilière des particuliers s'est augmentée pendant la guerre. » Où donc a-t-il vu cela ? Qu'il se donne la peine de comparer les cours des grands fonds et valeurs aux dates de 1913 et 1918, et il verra que son allégation est, pour le moins, risquée ! Mais sans doute a-t-il voulu parler de la propriété agricole « qui se rit de l'inflation et vend ses produits aux prix que l'on sait ? »

Le contribuable, au demeurant, aurait mauvaise grâce à critiquer le projet de l'honorable M. Klotz, puisque sa réalisation doit « le mettre à l'abri des incertitudes du lendemain, en lui donnant le sentiment de la stabilité de ses charges qui ne sauraient être dépassées »; et puis, on lui fait entrevoir l'ère des dégrèvements, qui pourra commencer « le jour où l'Allemagne aura acquitté sa dette intégrale vis-à-vis de la France ».

Toutefois, observe notre confrère, « pour enlever toute appréhension au dit contribuable, le ministre des finances aurait mis le comble à sa sollicitude s'il l'avait assuré que ce sont les assujettis à l'impôt projeté sur le capital qui jouiront des dégrèvements à venir...

» Nous craignons bien que l'impôt sur le capital ait le sort de l'impôt sur le revenu. De l'avis de ses auteurs, celui-ci devait suffire à toutes les dépenses. Cependant les résultats en sont si médiocres que les commissions du budget et de la législation fiscale, et le ministre des finances lui-même, n'osent en parler. Ce silence tourne au scandale. Qu'arrivera-t-il lors de l'expropriation d'une portion du capital ? N'aura-t-elle pas pour conséquence inéluctable de diminuer encore le revenu ? »

Pourquoi l'impôt sur le revenu est-il resté à peu près improductif ? Parce que « plus le revenu s'étend et grandit dans la masse des contribuables par la hausse des salaires et des prix des produits, plus le Trésor rencontre de difficultés à percevoir l'impôt direct par avertissements nominatifs sur les électeurs les plus nombreux, que leurs représentants à la Chambre s'évertuent à soustraire aux atteintes du fisc, soit par l'établissement de forfaits, soit par des propositions successives d'exonérations.

» Que reste-t-il à ce régime fiscal pour sa défense ? D'être d'origine allemande et essentiellement contraire au caractère français.

» Les Allemands vaincus peuvent, du moins, se féliciter d'avoir importé chez nous, par l'intermédiaire des serviteurs de leur politique, ce régime de discorde si redouté des grands financiers patriotes de la troisième République. »

Il n'aurait pourtant pas fallu oublier ce mot de M. Thiers, qui, dans son discours du 21 juin 1871, à l'Assemblée nationale, sur le premier emprunt de 2 milliards, voulut couper court à toute tentative d'établissement de ce genre de contribution :

« L'impôt sur le revenu serait un impôt de discorde. »

En effet, rien en France ne soulève autant l'indignation et la révolte que l'inégalité et l'injustice.

La vie chère

Spéculateur condamné

Nice, 25 février. — Le tribunal correctionnel a condamné M. Sacuto, gros négociant en charbons, à 10,000 francs d'amende et six mois de prison avec sursis.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Le Comité des Dix s'est occupé de la question marocaine

La France veut avoir pleine liberté d'action dans l'empire chérifien

Paris, 26 février. — Comme on l'a vu par le communiqué officiel, le comité des Dix a étudié la révision de la question marocaine. M. de Peretti della Roca, sous-directeur de l'Afrique, a exposé le point de vue français, qui tend, comme on l'a vu, à la suppression de l'acte d'Algésiras.

Il estime, en effet, que la liquidation générale de la conflagration mondiale doit comporter la solution de cette question vitale pour l'intégrité de notre empire colonial, question déjà pendante avant les hostilités.

Il convient d'envisager la revision des grandes conventions internationales qui restreignent notre souveraineté au Maroc; l'abrogation de la convention de Madrid, de l'acte d'Algésiras, limitant l'exercice du protectorat français au Maroc, est d'une nécessité absolue pour la France.

M. de Peretti a fait d'abord l'exposé historique de la question. Il a montré le rôle de plus en plus important joué par la France dans l'Afrique du Nord au cours du siècle dernier. L'établissement définitif de la France en Algérie devait nous amener à nous tourner vers le Maroc dont l'Angleterre, par la convention du 8 avril 1904, se désintéressait. Aussitôt, la civilisation au Maroc rencontra auprès de l'Allemagne une vive opposition, non pas d'ailleurs que l'Allemagne ait voulu poursuivre dans ce pays une politique personnelle de colonisation, mais bien plutôt parce qu'elle désirait y gêner la France et garder là-bas un prétexte de guerre contre notre pays.

L'hostilité de l'Allemagne prit sa forme la plus éclatante en 1905, lors du voyage de l'empereur à Tanger le 31 mars. Quelques mois plus tard, quand fut faite la proposition du Maghzen en vue de la réunion d'une Conférence internationale, proposition qui fut appuyée par l'Allemagne, le gouvernement français crut devoir donner un gage de son esprit de conciliation en en acceptant le principe. L'acte d'Algésiras consacra l'internationalisation du Maroc.

Des droits sensiblement égaux étaient reconnus à toutes les puissances signataires. Le principe de l'égalité économique était affirmé à nouveau, mais l'acte d'Algésiras, en créant des institutions internationales et des règles compliquées, notamment pour l'administration de Tanger, facilita l'ingérence des diverses puissances dans les affaires locales, favorisant ainsi les desseins de l'Allemagne, qui dès lors usa à l'égard de la France d'une véritable politique de coups d'épingle.

La France conciliante signa encore cependant l'accord du 8 février 1909 et le contrat du 17 février 1910. Alors que la France considérait ce dernier accord comme établissant sa prépondérance politique au Maroc, il apparut que l'Allemagne avait une thèse à mettre au premier plan : la question d'intérêt économique et l'on pouvait craindre que son gouvernement soutenant ses nationaux ne fût amené à en abuser. Les événements le démontrèrent par la suite.

Au début de 1911, le Maroc subit une crise d'agitation grave. Après une période de tension politique aussi aiguë on aboutit à l'accord du 4 novembre 1911, par lequel l'Allemagne, en échange de nos sacrifices territoriaux au Congo, assurait à la France un certain nombre de garanties internationales, administratives, juridiques, financières et économiques.

Depuis lors, l'Allemagne ne cessa d'exercer sa politique de malveillance à l'égard de la France au Maroc. Elle souleva des incidents et participa à de nombreuses rébellions jusqu'à la déclaration de guerre. Depuis 1914, le Maroc fit toujours partie du plan de guerre impérial, dans le but d'extraire du champ de bataille principal, qui était le front occidental, des forces nécessaires à rétablir l'ordre troublé à la faveur de ses machinations. Depuis l'armistice même, le gouvernement français a la preuve que l'Allemagne a versé de l'argent aux rebelles marocains.

Ayant ainsi exposé les raisons historiques des revendications françaises, M. de Peretti les formula ensuite :

1° En ce qui concerne la zone française du Maroc, il a demandé que toutes les hypothèques qui grèvent le protectorat français soient levées et qu'aucune garantie ne soit encore accordée à l'Allemagne qui lui permette de gêner la France dans l'exercice de son administration, car il importe à tout prix d'empêcher l'Allemagne de recommencer au Maroc ses agissements hostiles.

Pour cela, il faut supprimer complètement l'acte d'Algésiras, l'acte de 1909 et le contrat de 1910.

D'autre part, il faut édicter des dispositions spéciales touchant l'accès des Allemands au Maroc, qui doit leur être interdit en principe. Les alliés de l'Allemagne renonceront eux aussi à l'acte d'Algésiras sans, du reste, que la nouvelle convention contienne de dispositions spéciales contre eux.

Les autres puissances signataires de l'acte d'Algésiras se sont déclarées déjà, pour la plupart, telle la Grande-Bretagne, prêtes à accepter le point de vue français. Elles le feront d'autant plus volontiers qu'il n'est pas question de monopoliser le Maroc à notre profit. Le régime de la « porte ouverte » continuera d'y régner et tous les étrangers pourront venir s'y établir.

2° En ce qui concerne la zone espagnole, le gouvernement royal a déclaré aux Cortès qu'il désirait voir lever les hypothèques qui pèsent sur les territoires espagnols du Maroc. Cette question, qui n'intéresse que la France et l'Espagne, ne doit être l'objet que d'un arrangement particulier entre les deux pays. La France demandera également à l'Espagne des garanties contre la possibilité d'utilisation de la zone marocaine par les Allemands comme base d'action contre le Maroc français.

3° En ce qui concerne Tanger, la même observation s'applique avec plus de force encore. Tanger offre comme port mondial et comme port marocain un intérêt exceptionnel. La prépondérance de la France y est un fait acquis. Un régime spécial devra y être établi qui tiendra compte des nécessités d'une défense efficace des intérêts français de plus en plus importants.

Le statut nouveau qui interviendra sur l'internationalisation de Tanger devra donner satisfaction aux intérêts légitimes des diverses populations.

L'ARMISTICE

Les Italiens vont saisir le matériel roulant autrichien

Bâle, 25 février. — On mande de Vienne :

« La commission italienne d'armistice n'a pas admis la réponse du gouvernement de l'Autriche allemande relativement à la livraison des locomotives et des wagons. **Les Italiens commenceront mardi, à Insbruck, la saisie des locomotives et du matériel roulant, dont la livraison découle de l'armistice.**

Fin du conflit tchéco-polonais

Varsovie, 26 février. — Sous les auspices de la délégation alliée de Teschen, les troupes tchèques ont commencé ce matin l'évacuation de la région contestée; elles se sont retirées sur la ligne fixée par l'accord tchéco-polonais du 3 février. Le colonel Sneudarek, commandant les forces tchèques de Silésie, envoyé par le président Massarik, a exposé ce matin devant la commission de Varsovie le désir du gouvernement de Prague de faciliter l'exécution de cet accord.

Ce que disent les Journaux

AU MAROC

La France, on l'a vu, demande, selon le droit, à être débarrassée des entraves allemandes au Maroc. Une fois l'acte d'Algésiras et les traités subséquents abrogés, lorsque la région de Tanger aura été automatiquement rendue au protectorat français, tout le problème marocain ne sera pas résolu. Il existe une zone espagnole délimitée en 1912 par un accord intervenu entre notre gouvernement et celui de Madrid :

« L'Espagne, écrit M. Raymond Recouly au **Figaro** à ce sujet, soit qu'elle ne l'ait pas voulu, soit qu'elle ne l'ait pas pu, n'a guère occupé effectivement jusqu'ici qu'un « dixième » environ de la zone qui lui avait été impartie. Tout le reste, surtout par la faute de ses agents locaux, a été durant la guerre actuelle la terre d'élection des agents et des aventuriers allemands qui, grâce aux énormes ressources dont ils disposaient, grâce aux complaisances qu'ils trouvaient auprès des autorités, ont multiplié contre nous les intrigues et nous ont suscité les pires difficultés. Nous avons dû, à cause d'eux, maintenir là-bas des effectifs importants; nous avons eu à défendre un « front marocain », alors que nous avions tant à faire sur le « front français ». Il a fallu toute l'énergie et aussi toute l'habileté du général Lyautey pour que ces difficultés aient pu être aplanies.

» Mais la question de la zone espagnole ne concerne que l'Espagne et nous. On sait que les deux gouvernements sont animés à ce sujet de l'esprit le plus amical et le plus conciliant. »

LA VIE INTOLERABLE POUR LES PROFESSIONS « LIBERALES »

Justes, infiniment justes, ces lignes de M. André Lichtenberger dans la **Victoire** :

« La vie est chère. D'où il résulte que toutes les corporations demandent des relèvements de salaire. Plus ou moins laborieusement, plus ou moins complètement, elles les obtiennent. D'où il résulte, au bout d'un certain temps, de nouveaux renchérissements des denrées. En sorte que, de par l'inexorable jeu de l'offre et de la demande, les améliorations escomptées n'ont en qu'un effet tout à fait passager. En revanche, la hausse constante des prix a rendu plus précaire la situation de tous les travailleurs qui ne sont pas en état de faire valoir leurs doléances et des petits rentiers. Au risque de me faire conspuer, j'avoue qu'en ce moment certaines professions « libérales » me paraissent dans une passe beaucoup plus difficile que pas mal d'ouvriers d'industrie. »

UN TEMOIGNAGE ET UN CRI DE CONSCIENCE AMERICAIN

M. Oliver Owen Kuhn, correspondant du « Washington Star », journal du soir, dont l'influence et le tirage sont considérables, revient de Lens, Arras, Douai, Denain, qu'il a visités avec plusieurs autres journalistes. M. Kuhn a fait part au **Matin** des remarques qu'il a rédigées en observateur avisé. Voici ce que dit notamment le compatriote de M. Wilson :

« Quiconque parle de douceur vis-à-vis des Allemands et de l'Allemagne devrait visiter Lens. Si quelqu'un ose mettre en doute un seul instant le bien-fondé des demandes de la France pour que réparation soit faite équitablement, mettez-lui sous les yeux ce qui fut la vieille et superbe petite ville d'Arras; montrez-lui le squelette d'une chose qui a vécu. Si l'on a le désir d'admettre les Allemands dans la Confédération générale des nations avant qu'ils n'aient été obligés de reconnaître leur perfidie internationale et leurs crimes odieux, qu'on aille visiter Denain, où de grandes usines, autrefois prospères, gisent maintenant mues, désolées, horribles, dans une effroyable et hideuse dévastation. Il n'y eut là aucune nécessité militaire; ce fut l'esprit de vengeance et de lucre qui inspira ces dévastations. »

ON SE SERT DU TELEPHONE SANS FIL

L'autre jour, M. Daniels, secrétaire d'Etat à la marine, a envoyé par téléphone sans fil au président Wilson, à bord du « George-Washington », à 1,000 kilomètres en mer, un message. Pour ceux que cette nouvelle pourrait étonner, voici ce qu'a dit un spécialiste de la T. S. F., M. Girardot, à un collaborateur d'**Excelsior** :

« Les armées françaises se servent du téléphone sans fil depuis deux années déjà. Pour téléphoner sans fil à plus de 1,000 kilomètres de distance, pas n'est besoin d'aller si loin; il existe dans les environs de Paris une station d'émission téléphonique S. F., à quoi suffit une antenne de 50 mètres de hauteur. Cette station a été utilisée pendant la guerre pour d'innombrables conversations avec des postes automobiles de téléphone sans fil sur le front. La station servait également et sert encore pour transmettre des messages aux navires en mer. Elle a rendu d'inappréciables services aux marines alliées pour la lutte contre les sous-marins.

» — Téléphonait-on sans fil pendant les raids de gothas avec les avions ?

» — Certes ! Les avions de la défense aérienne de la capitale étaient pourvus d'appareils spéciaux, et ce fut souvent grâce à eux que les Parisiens furent téléphoniquement avertis de l'arrivée des avions ennemis avant que les postes de guet en eussent connaissance.

» Les perfectionnements apportés par les techniciens français à la T. S. F. (qu'il soit question de télégraphe ou de téléphone) ont été tenus secrets pendant toute la durée de la guerre, poursuit M. Girardot. Il est assez difficile de départager les savants de toutes nationalités qui ont contribué ces cinq dernières années aux progrès de la T. S. F. On peut bien dire cependant que les techniciens français, inventeurs et constructeurs, ont tenu la tête du mouvement. C'est ainsi que la plupart des appareils de télégraphie et de téléphonie sans fil, utilisés par les armées américaines en France, sont des appareils français.

» Le public n'a pas idée des progrès fantastiques réalisés en matière de T. S. F. Songez que certains appareils d'émission actuellement en usage permettent d'envoyer des radiotélégrammes à une vitesse dix fois supérieure à la vitesse de transmission par câbles. C'est ainsi que les informations d'Europe par T. S. F. arrivent en Amérique sept ou huit heures plus tôt que par les lignes sous-marines.

LA FUTURE ARMÉE ALLEMANDE

Les Alliés exigeront qu'elle ne compte pas plus de 300,000 hommes

Londres, 26 février. — Les grandes lignes du projet de réorganisation militaire qui sera imposé à l'Allemagne, laquelle sera tenue de faire une quadruple soumission : militaire, navale, économique et territoriale, arrêtées dans l'après-midi de vendredi dernier à Paris, au cours d'une réunion de la commission composée du maréchal Foch, du maréchal Pétain, du maréchal Douglas Haig, du général Pershing, du général Diaz et du général Takeji Naru, sont les suivantes :

D'accord sur l'ensemble, les membres de la commission divergèrent d'opinions sur certains points de détail qui seront soumis aux gouvernements alliés. Le rapport définitif sera ensuite mis au net dès le retour de M. Lloyd George à Paris et envoyé au gouvernement allemand.

Les forces militaires permanentes de l'Allemagne seront fixées pour l'avenir à un maximum de 300,000 hommes, officiers compris. Le nombre des officiers ne doit pas être supérieur à 5 % du total des effectifs. Tous les officiers encore en service et qui ne seront pas admis dans l'armée nouvelle devront être démobilisés et redevenir des civils au sens le plus strict du mot. Tous les officiers des futurs contingents seront et resteront des officiers de carrière engagés pour une longue période et tenus de ne quitter le service que pour cause de mauvaise santé. Et dans ce cas ils ne seront pas remplacés. Les états-majors administratifs ne pourront pas dépasser le cinquième des cadres existant en août 1914. Le grand-état major allemand sera complètement dissous avec engagement formel de ne plus être reconstitué. Les études militaires seront réduites au minimum et l'enseignement de la science de la guerre sera rigoureusement interdit. Les nouveaux effectifs comprendront sans doute 15 divisions d'infanterie et 5 divisions de cavalerie réparties en un certain nombre de corps d'armée qui ne devra pas être dépassé. Il ne sera accordé à la nouvelle armée allemande qu'une quantité d'armes et de munitions déterminée et dont la fabrication ne pourra se faire que dans certaines localités désignées par les alliés. Toute importation de matériel de guerre sera interdite.

La nouvelle armée allemande ne servira qu'à des buts défensifs et au maintien de l'ordre à l'intérieur. Les alliés exigent donc par là l'entière destruction de la grande machine militaire qui a mis l'Europe en péril. Des précautions très sévères seront prises contre l'emploi de forces militarisées comme le serait la police, et qui pourraient être employées à des fins d'offensive. Le gouvernement allemand sera tenu de ne jamais militariser les associations, groupes et clubs civils, ainsi que cela s'est produit en Irlande avec la Ligue gaélique. Aucune force militaire ne devra être maintenue à proximité des frontières ni à l'ouest du Rhin. Jusqu'à la conclusion de la paix, et même longtemps après, les pays rhénans resteront sous la surveillance des armées alliées. Reste la question du recrutement, encore en suspens. L'armée pourrait se composer de soldats enrôlés comme les officiers, pour une longue période, ou de conscrits, ou moitié de soldats professionnels et de conscrits. Les Anglais pensent qu'il faut absolument interdire la conscription en Allemagne.

Le Syndicat des P. T. T. réclame une énorme augmentation des traitements

Paris, 27 février. — Le Syndicat national des agents des P. T. T. adresse une lettre au ministre du commerce au sujet de l'augmentation du prix de la vie qu'il évalue à 200 % et de l'augmentation correspondante des traitements qu'elle rend nécessaire.

Le Syndicat des P. T. T. demande au ministre de ne pas tenir compte des salaires d'avant-guerre, mais seulement de la puissance d'achat actuelle de l'argent. Avant la guerre, un commis débutait à 1,800 fr. En tablant sur une augmentation de 100 % du coût de la vie, il est juste de lui attribuer 3,600 fr. Mais ce commis à trente ans aura généralement une femme et deux enfants. Avant la guerre un ménage de quatre personnes ne pouvait vivre avec moins de 3,600 fr. Il faudrait donc lui donner 7,200 fr. maintenant. Les dames employées faisant le même travail et ayant des besoins sensiblement égaux doivent être payées au même tarif.

Enfin l'augmentation réelle du coût de la vie étant de 200 et non de 100 %, il y a lieu de prévoir une indemnité complémentaire révisible et variable suivant les endroits, qui ne pourra être inférieure à 1,800 fr.

Il résulte de cette étude qu'un commis des P. T. T. devrait à trente ans gagner un minimum de 9,000 fr.

Le relèvement des allocations des petits pensionnés de l'Etat

Paris, 25 février. — Le « Journal officiel » publie le texte de la loi du 30 avril 1918 relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités, portée rétroactivement à 30 francs depuis le 1er juillet 1918 jusqu'au 1er janvier 1919, et à partir de cette dernière date à 60 fr. par mois. Les conditions d'âge sont abaissées pour les femmes à cinquante-cinq ans. Pourront prétendre à cette allocation dans les conditions visées par la dite loi, mais sans interdiction de cumul, avec les allocations militaires, les intéressés dont la pension n'excède pas 4,000 fr. Les pensionnés dont la retraite est comprise entre 4,000 et 4,720 fr. recevront une allocation réduite, calculée de manière à porter leur pension globale à 4,720 fr.

A partir du 1er janvier 1919, tous les militaires et marins, sous-officiers et soldats pensionnés ou gratifiés pour infirmités attribuées à la guerre actuelle toucheront, sans distinction d'âge ni de charges de famille, les allocations ci-dessous, fixées jusqu'au jour où seront mis en application les tarifs édictés par la prochaine loi des pensions :

Pension ou gratification de 40 %, 20 fr. par mois; de 50 %, 30 fr. par mois; de 60 %, 40 fr. par mois; de 70 %, 50 fr. par mois; de 80 %, 60 fr. par mois.

Conférence internationale des gens de mer

Londres, 26 février. — La Conférence internationale de la Fédération des gens de mer a adopté une résolution demandant qu'on établisse un taux international des salaires et que cette question soit soumise à la Conférence de la paix. Un comité a été désigné pour fixer le taux uniforme à proposer. M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération des gens de mer de France, a déclaré être désappointé de ce que les conditions de travail ne soient pas liées à la question des salaires, les gens de mer français attachant plus d'importance à ces points qu'à la question d'argent. Même le plus hostile parmi les armateurs français est maintenant d'accord pour égaliser les salaires des gens de mer français aux salaires types existant en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, si les conditions générales d'emploi des gens de mer sont égalisées dans les trois pays.

Les prisonniers de guerre vont reconstruire

Toulon, 26 février. — Les prisonniers de guerre allemands internés à Toulon sont successivement envoyés dans les pays libérés pour être affectés à la reconstruction.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

Les mineurs des districts centraux votent la grève

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT BAVAROIS

Bâle, 25 février. — Les mineurs du district houiller de l'Allemagne centrale, réunis à Halle, ont décidé la grève générale, malgré la protestation des représentants des districts de Zeitz (district de Merzeburg). La grève commencera probablement mardi.

500 mineurs enfermés dans une mine

Berne, 26 février. — On mande d'Elberfield que de nombreux actes de sabotage ont été commis dans les mines par les spartakistes. Près d'Essen, 500 mineurs seraient enfermés dans une mine, et on ne prévoit pas le moment où on pourra les délivrer. Les ingénieurs déclarent que la remise en état demandera quinze jours au moins.

Les bourgeois de Berlin en grève

Bâle, 25 février. — La grève générale des ouvriers de Berlin a échoué par suite de la grève générale des bourgeois. Des revendications de la bourgeoisie, relativement à l'organisation des conseils ouvriers sur une base légale, à la dissolution de la compagnie de la garde et à la reddition des armes, ont été satisfaites.

La grève générale terminée à Dusseldorf

Bâle, 25 février. — Dans le district de Dusseldorf, la majorité des ouvriers a repris le travail, mais les éléments spartakistes restent toujours actifs. On craint que la convention relative à la cessation de la grève générale ne soit pas observée par les spartakistes.

Le calme à Munich

Berne, 25 février. — Les nouvelles de Munich s'accordent à déclarer que la ville a repris sa physionomie habituelle : on ne signale plus aucune fusillade ni aucun pillage; la grève générale est terminée. Néanmoins, on a interdit toutes les réjouissances, tous les bals et toutes les manifestations publiques.

Le nouveau gouvernement bavarois

Zurich, 25 février. — Le service de propagande allemand annonce que l'éclaircissement qui commence à se faire de la situation à Munich a permis la création d'un nouveau ministère.

Le « Vorwaerts » annonce que l'ex-ambassadeur à Berne, le professeur Foerster, prend la présidence du conseil et les affaires étrangères. Le ministère de l'intérieur sera confié à M. Segitz, à la place de M. Auer, dont la vie est toujours en danger à la suite de ses blessures. Le social-démocrate Schmidt prendra le ministère de la guerre à la place de M. Hosshaupter. Le professeur Jaffe reste au ministère des finances. Le ministre des cultes sera Hoffmann ou Mickinch.

Le projet de constitution

Bâle, 25 février. — A l'Assemblée nationale de Weimar, le sous-secrétaire d'Etat docteur Preuss a fait connaître l'exposé des motifs du projet de constitution. Le docteur Preuss a déclaré :

« Le combat décisif pour la constitution commence seulement maintenant. Le gouvernement et les Etats particuliers sont arrivés à une entente sur tous les points principaux. Il ne reste que trois points sur lesquels il y a controverse, dont un seulement a une importance fondamentale. »

Le docteur Preuss a insisté sur la forme démocratique de la nouvelle Constitution. Son point de départ est le gouvernement du peuple allemand par lui-même. Il ne veut pas dénommer le nouvel Etat « les Etats-Unis d'Allemagne », car on pourrait voir là un recul particulariste. Le mot reich (empire) a été maintenu parce que des traditions populaires et séculaires viennent s'y rattacher. Cette appellation n'empêche pas de faire de l'Allemagne un Etat libre républicain. Enfin, M. Preuss énumère les motifs d'ordre sentimental qui ont fait choisir les couleurs noire, rouge et or, qui relient la nouvelle République à l'ancienne et éphémère démocratie de 1848.

Une proposition du président Feirenbach, pour diminuer le délai pour le projet de loi portant sur la constitution d'une milice d'Etat, a été repoussée non seulement par les socialistes indépendants, mais par les députés du parti populaire national allemand. Cette action commune de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche fut accueillie par les bruyantes acclamations des députés de tout le milieu de l'Assemblée.

Les officiers saxons relevés de leurs fonctions

Londres, 25 février. — On mande de Dresde que les représentants de vingt conseils de soldats et ouvriers de la Saxe ont décidé de relever tous les officiers de leurs fonctions. Le ministre de la guerre, interviewé par une députation de ces représentants, a déclaré qu'il sera procédé à la dissolution de toute l'ancienne armée.

Les spartakistes mis à l'écart

Bâle, 25 février. — La Ligue des spartakistes de Munich entretient une active agitation, et on pourrait craindre que la république des C. O. S. ne s'appuyât sur les régiments munichois. Dans la soirée du 23, quelques soldats, conduits par les spartakistes, ont dispersé une réunion de socialistes indépendants; mais, grâce à la garde républicaine formée par des ouvriers et qui comprend près de 40,000 hommes, il semble que l'agitation spartakiste soit près de prendre fin.

Les spartakistes et les communistes sont tenus à l'écart des pourparlers qui se sont engagés entre les socialistes majoritaires et les socialistes indépendants pour la formation d'un nouveau cabinet. Il est dès à présent certain qu'ils seront exclus du gouvernement. Le comité des onze commissaires, dans la soirée du 21 février, paraît n'avoir plus aucune autorité, et on ne parle guère plus de la république des C. O. S.

Augsbourg au pouvoir des Spartakistes

Bâle, 24 février. — On mande d'Augsbourg que la ville tout entière est au pouvoir du conseil des ouvriers et soldats. La gare, la poste, l'hôtel de ville sont occupés par les spartakistes. La journée de dimanche a été calme. Les journaux bourgeois sont interdits pour quatre jours. Un seul journal majoritaire paraît sans entrave, ainsi qu'une feuille d'annonces pour les abonnés des journaux bourgeois.

Ludendorff rentre en Allemagne

Stockholm, 25 février. — Ludendorff est parti hier pour l'Allemagne. Le gouvernement suédois a refusé de lui permettre de séjourner plus longtemps dans le pays. Il lui avait accordé un délai de quinze jours, qui a expiré hier.

Berne, 25 février. — Ludendorff a mis à profit son séjour en Suède pour rédiger un livre destiné à justifier son rôle au grand quartier général au cours de la guerre. En terminant cet ouvrage et avant de rentrer en Allemagne, Ludendorff a remis au ministre allemand à Stockholm, pour être expédiée au président Ebert, une lettre dans laquelle il annonce que son livre est achevé. Il ajoute :

« Une grande partie du peuple allemand est contre moi. Dans mon ouvrage, il apprendra à connaître les raisons de mes actes. C'est naturellement mon point de vue que j'y expose. Dans l'intérêt de la patrie et dans mon intérêt personnel, il est nécessaire que de toutes parts la lumière soit projetée sur l'œuvre que j'ai accomplie durant quatre années de guerre, et sur les origines de nos malheurs. Maintenant, je vais rentrer en Allemagne. Je prie le gouvernement de travailler à faire la lumière. »

L'assemblée de Weimar vote le projet d'organisation militaire provisoire

Bâle, 26 février. — L'Assemblée de Weimar a discuté hier le projet de loi sur l'organisation provisoire de la défense nationale.

Le socialiste Schoepflin considère comme une ironie cruelle du sort que l'Allemagne, autrefois la plus forte puissance militaire du monde, soit obligée de recruter des volontaires par la voie des annonces de journaux. Pour lui, il est indispensable que l'armée nationale respecte la constitution, soit prête à se soumettre au gouvernement de l'empire et fasse observer les lois de l'empire, que les volontaires se soumettent à une discipline rigoureuse. Et il ajoute :

« Il n'est pas admissible que des bandes polonaises, tchèques et autres menacent la frontière ou que des fanatiques instituent le régime de la terreur. J'espère qu'il se trouvera dans la classe ouvrière socialiste assez de gens pour se présenter comme volontaires, la nouvelle institution ne devant durer que peu de temps. Le danger d'en arriver à une troupe de mercenaires n'est pas trop grand, il faut agir rapidement et énergiquement. »

Le socialiste indépendant Haenk combat énergiquement le projet : « Nous voulons, dit-il, vivre en union avec tous les peuples et aussi avec la Russie. Dans le projet, les conseils des soldats pourraient être écartés; mais, nous, c'est le vieil esprit de caste que nous voulons faire enfin disparaître. Par ce projet de loi on veut réprimer la poussée des idées avancées. »

Le ministre de la défense nationale Noske : « Pour un gouvernement composé par moitié de socialistes, il est extraordinairement peu agréable qu'une des premières mesures qu'il ait à prendre soit de constituer une forte puissance militaire et d'employer cette force contre ses propres compatriotes. Nous agissons pour le bien de la grande majorité de la population et pour l'existence de l'empire. J'espère amener le calme et l'ordre dans notre armée, et cela dans un délai très court.

» Ce serait, de la part du gouvernement, une légèreté criminelle que de ne pas songer à protéger la frontière de la Prusse orientale, menacée par les troupes bolcheviques. **La force de l'armée de la défense nationale n'atteindra pas, dans les meilleures conjectures, le tiers des anciens effectifs militaires.** L'étranger n'a par conséquent aucun motif de méfiance. Il faut accorder aux hommes, dans les décisions à prendre, un droit de collaborer, mais qui soit conciliable avec une complète discipline. Je crois pouvoir assurer, au nom du gouvernement, que celui-ci s'efforce de créer aussi rapidement que possible un instrument qui nous garantisse la sécurité sur les frontières et l'ordre à l'intérieur. Je crois que la seule existence de l'armée de la défense nationale produira de tels effets sans qu'elle trouve un emploi dans des combats plus sérieux. »

Après la clôture du débat général, M. Noske, dans une nouvelle intervention, se prononce contre les amendements déposés par les minoritaires, car il ne faut pas porter entrave au gouvernement dans le choix des formations qui doivent être obtenues dans l'armée provisoire. La crainte d'un mouvement contre-révolutionnaire n'est plus justifiée dans l'armée de la défense nationale et paraît reposer sur une méfiance exagérée à l'égard de la maturité politique du peuple allemand.

Le projet est finalement adopté.

Juristes allemands contre le procès du kaiser

Londres, 26 février. — On mande de Berlin :

« Un manifeste signé par les juristes allemands les plus éminents proteste contre la proposition des alliés de juger le kaiser. »

Le comte Brockdorf a porté la forte somme à l'ex-kaiser

Copenhague, 26 février. — Il y a deux mois, le comte Brockdorff-Rantzau, qui est actuellement ministre des affaires étrangères du gouvernement d'Ebert, est allé en Hollande et a remis une somme considérable à l'ex-kaiser. Il est resté avec lui pendant une courte période; il était accompagné de l'avocat de l'ex-kaiser, le docteur Wangemann.

L'ex-kaiser était très gai, plein d'espoir. Il déclara : « L'Allemagne se repentira bientôt d'avoir renversé la monarchie. Tout ce qui arrive en Allemagne me touche le cœur. Je ne l'ai pas voulu. Il y a encore de bons patriotes en Allemagne qui ne la laisseront pas aller à la faillite. »

En Espagne

DEMISSION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Madrid, 26 février. — Le ministre de l'intérieur, M. Amalio Gimeno, a présenté sa démission en raison du refus par la commission du budget de crédits demandés pour son ministère.

Les spartakistes et les communistes sont tenus à l'écart des pourparlers qui se sont engagés entre les socialistes majoritaires et les socialistes indépendants pour la formation d'un nouveau cabinet. Il est dès à présent certain qu'ils seront exclus du gouvernement. Le comité des onze commissaires, dans la soirée du 21 février, paraît n'av

Dépêches de la Nuit

L'INDEMNITÉ de démobilisation

Paris, 25 février. — La Chambre doit discuter demain le projet relatif à l'attribution d'une indemnité aux militaires démobilisés.

Après de longues négociations l'accord s'est fait entre le gouvernement et les commissions compétentes sur les dispositions que voici :

L'indemnité de démobilisation est fixée au chiffre de 250 francs. Il est prévu une majoration de 15 francs par mois de présence effective sous les drapeaux.

Sont bénéficiaires de l'indemnité et de la majoration tous les hommes démobilisés, quelle que soit la date de leur démobilisation (antérieure ou postérieure à l'armistice), à la seule condition qu'ils aient accompli au moins trois mois de service effectif.

Cette condition n'est pas imposée aux hommes réformés ni aux prisonniers de guerre. De plus, il sera compté aux réformés comme temps de présence sous les drapeaux toute la période antérieure à la date de la liquidation de leur pension.

L'indemnité fixe sera payée au moment même de la démobilisation. La somme correspondante à la majoration pour le temps de service sera payée par mensualités de 100 fr.

Ne toucheront pas l'indemnité de démobilisation :

1° Les officiers supérieurs (à partir du grade de commandant);

2° Les mobilisés ayant cumulé leur solde avec un traitement supérieur à 5,000 par an, plus une majoration de 1,000 francs par enfant de moins de seize ans;

3° Les mobilisés à l'usine qui auront déjà touché une indemnité de congédiement.

AU SÉNAT

Paris, 25 février. — Après lecture d'une dépêche du président du Sénat de la Havane, s'associant au sentiment général de réprobation qu'a provoqué l'attentat contre M. Clemenceau, et formulant les vœux du Sénat de la Havane pour le prompt rétablissement du président du conseil, le Sénat reprend le débat sur les mesures à prendre pour combattre la cherté de la vie.

M. Darbot estime que la principale cause du mal c'est la spéculation, qu'il faut combattre sévèrement. Le sénateur de la Haute-Marne réclame la suppression du système de taxations.

M. Louis Martin se plaint que les initiatives de certaines villes, comme Lyon, et de communes qui ont organisé la lutte contre la vie chère, ont été en général assez mal secondées par l'Etat.

M. Boret, ministre, monte à la tribune et répond successivement aux différents orateurs.

En ce qui concerne l'encombrement des ports il déclare que certaines marchandises arrivant avariées, il est naturel qu'on les laisse au port. Il ne faut pas en conclure qu'il y a des négligences. Pour les licences d'exportation du café du Brésil, le ministre a tenu compte des possibilités de répartition, et il a dû se mettre d'accord avec le ministre des finances, mais il s'efforce de concilier tous les intérêts.

Puis M. Boret explique que si nous avons fourni du bétail d'Algérie à l'Angleterre, par compensation, celle-ci nous a fourni de la viande frigorifiée. Pour l'importation des machines agricoles, la question du change se pose, mais le ministre des finances a toujours précipité les importations qui lui ont paru justifiées. Certaines erreurs particulières ont été commises. Il ne faut pas juger tout un organisme sur ces quelques erreurs. (Très bien !)

Le ministre annonce que la réquisition des cuirs va bientôt cesser.

Pour M. Boret, il n'est pas douteux que l'écart entre nos ressources et nos besoins a été exagéré par l'inflation fiduciaire et la crise des transports. Comme remède, faut-il envisager des restrictions ? Grâce à l'augmentation de la reproduction et au développement du fret, répond M. Boret, la politique des restrictions doit disparaître progressivement pour une meilleure répartition des produits sur le territoire. De même, les taxations, qui ont d'ailleurs prévenu divers maux, doivent disparaître.

On suggère l'augmentation des importations. A ce propos deux questions se posent celle du fret et celle du change. Pour le fret, nous sommes obligés de faire appel à nos alliés et nous devons veiller à ce que le cours du fret ne s'élève pas démesurément. Nous devons donc être prudents. (Très bien.)

Le problème du change se pose aussi dans des conditions difficiles. Il faut absolument maintenir un change sain, au risque de limiter les importations. Nous devons revenir progressivement à la liberté. L'Etat devra continuer à exercer son contrôle sur les importations et à importer lui-même un certain nombre d'objets d'intérêt général dans l'intérêt du consommateur. La répartition des objets importés se fera d'abord au bénéfice des coopératives, puis des commerçants, à condition que ceux-ci revendent à des prix peu élevés, en rapport avec les prix de cession. (Très bien ! Très bien !) Il faudra que le commerce se résigne à subir la baisse indispensable et juste, sinon il signera sa propre condamnation. (Très bien ! Très bien !)

Passant à la question de la production, M. Boret déclare que nous devons avoir un programme pour la question de la main-d'œuvre, qui domine toute la reconstitution agricole.

On devra attirer le plus possible aux champs les mutilés de la guerre.

En ce qui concerne les machines agricoles, nous nous sommes efforcés d'en acquérir à l'étranger. Nous avons favorisé aussi la construction de machines en France.

M. Deloncle : A l'heure actuelle, on ne peut ni fabriquer ni importer de machines agricoles.

M. Chastenet : Les importations ne doivent pas être arrêtées par les questions de change.

Le ministre : C'est bien mon avis, et j'agis en conséquence.

Sur la question des chevaux démobilisés, M. Boret déclare que ces chevaux de l'armée doivent être cédés le plus tôt possible à l'agriculture.

M. Boret conclut : Le peuple français, spécialement nos agriculteurs, ont fait preuve de beaucoup d'initiative pendant la guerre; il faut en tenir compte et chercher à les aider plutôt que les contraindre par la loi. (Très bien ! Très bien !) L'agriculteur, après avoir montré l'esprit unique le plus, admirable, nous aidera à rétablir la grandeur, la prospérité de la France. (Applaudissements.) En descendant de la tribune, M. Boret reçoit des félicitations.

M. Jenouvrier incrimine comme cause de la vie chère, le prix trop élevé du blé et la hausse des salaires. Celle-ci est résultée de l'erreur qu'on a commise en payant comme ouvriers les soldats qu'on retirait de l'armée et du danger pour les faire travailler dans les usines. Il y a eu là une mesure désastreuse. Il y a eu du gaspillage, du coulage qui eurent pour résultat la hausse des prix, et maintenant on songe à demander à chacun des habitants de ce pays le quart ou le cinquième de sa fortune. (Très bien ! Très bien !) Cette saignée, un peu forte, produira, paraît-il, 53 milliards. Mais qu'est cela auprès des 180 milliards de nos dépenses de guerre ?

M. Delva : Ceux qu'il faut saigner, ce sont les Boches !

M. Jenouvrier : C'est cela. La France est la nation qui, parmi les alliés, a le plus souffert. Sa créance vis-à-vis de l'Allemagne doit être privilégiée. Il faut que l'Allemagne paie tout ce qu'elle peut payer avant qu'un centime nouveau soit exigé de nos compatriotes. (Très bien !)

Après des interventions de **M. Touron**, qui insiste sur la nécessité d'un labeur intensif pour reconstruire ce qui a été détruit, et de **M. Debierre**, qui se déclare déçu par les remèdes à la crise de la vie chère du ministre de l'agriculture, la discussion est close par l'adoption à mains levées de l'ordre du jour suivant, présenté par M. Milliès-Lacroix :

« Le Sénat, approuvant les déclarations du gouvernement, lui exprime sa confiance et passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée.

A LA CHAMBRE

La Chambre discute le projet portant ouverture d'un compte spécial pour l'échange des monnaies allemandes détenues par les prisonniers de guerre français, les habitants des régions libérées, les Alsaciens et les Lorrains. Le montant des sommes qui peuvent être portées au débit de ce compte ne pourra, sauf autorisation législative nouvelle, excéder 2 milliards 250 millions de francs.

Le commissaire du gouvernement répondant à des observations de **MM. Margaine** et **Jobert**, fait observer que le remboursement est effectué sur déclaration des intéressés après enquête, pour éviter des abus. Les militaires sont remboursés par leurs dépôts. On ne pourra prolonger les délais, afin d'éviter des abus de change par de faux prisonniers, qui voudraient profiter du remboursement à 1 fr. 25 du mark, qui vaut actuellement 0 fr. 65.

M. Barthe redoute que ce projet fasse encore augmenter la circulation fiduciaire et par conséquent la vie chère.

M. Sergent, sous-secrétaire d'Etat aux finances : **Vous avez voté des lois sans récettes correspondantes** (Mouvements.) Vous ne pouvez donc pas vous plaindre des opérations de trésorerie. Il faut trouver d'autres ressources que de s'adresser à la Banque de France, et pour cela il n'y a que deux moyens : ou augmenter les impôts ou émettre des emprunts. La démobilisation diminue nos dépenses, néanmoins pour les dépenses énormes que nous aurons, il faudra des impôts et aussi des emprunts. Mais pour cela faites-nous de bonne politique financière. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Barthe : M. Klotz n'a pas eu le courage de parler comme M. Sergent. Il nous a dit : « L'Allemagne paiera, mais l'Allemagne ne pourra pas tout payer. » (Protestations sur divers bancs.)

M. Augagneur veut connaître les vues du gouvernement sur la situation financière. On nous parle d'un impôt sur le capital, qui nous paraît mal établi. Il faut faire l'état de nos dettes et de nos ressources, mais on ne peut envisager nos ressources sans savoir ce que va payer l'Allemagne. Il est étrange que nous, les vainqueurs, nous soyons forcés de faire l'avance de ce que va payer l'ennemi. Il faut donc connaître ce qu'on va exiger de l'Allemagne, et le programme du gouvernement pour la diminution des armements indispensables à l'équilibre financier. (Vifs applaudissements.)

On passe à la discussion des articles :

M. Sergent, sous-secrétaire d'Etat : Il était indispensable de payer aux Alsaciens-Lorrains le mark à son prix d'avant-guerre si on voulait leur éviter la ruine lors de notre prise de possession. Nous valorisons des marks que l'Alsacien a payé 1 fr. 25.

M. Margaine reproche au projet d'obliger les Alsaciens-Lorrains à payer leurs dettes envers l'Allemagne au tarif du mark, à 1 fr. 25.

M. Marin, président de la commission du budget : Le gouvernement n'a interrogé ni les gens les plus compétents en cette matière, ni ceux qui connaissent le mieux l'Alsace-Lorraine.

M. Margaine : Mais pourquoi pas un blâme, une sanction contre le fonctionnaire coupable de nous entraîner dans un abîme qui nous coûtera des milliards ? Cette faute est inadmissible après tant d'autres commises en Alsace-Lorraine. (Applaudissements.) Il est inadmissible qu'il n'y ait pas ici le ministre responsable.

Cris divers : Jeanneney !

On passe à la discussion des articles. L'ensemble du projet est adopté.

Séance levée.

Tirages financiers

DU 25 FEVRIER

VILLE DE PARIS 1904 (Métro)

Le numéro 250,686 gagne 200,000 fr.
Le numéro 351,308 gagne 10,000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

68,987 104,306 29,004 314,808 381,582
96,938 121,376 311,824 329,774 389,905

1,266 numéros sont remboursables au pair.

BORDEAUX

1

Il y a un an

27 FEVRIER 1918

Le navire-hôpital anglais « Glenart-Castle » est torpillé dans le canal de Bristol par un sous-marin allemand.

La réouverture du Grand-Théâtre le dimanche 2 mars

L'OPÉRA DE PARIS A BORDEAUX

Le programme de la représentation de réouverture du Grand-Théâtre, le dimanche 2 mars prochain, en soirée, est définitivement arrêté. On jouera « Henri VIII », du maître Saint-Saëns.

L'interprétation de ce superbe ouvrage sera exclusivement assurée par le personnel tout entier de l'Académie nationale de musique. Premiers sujets, chœurs, orchestre, ballet avec ses étoiles, de l'Opéra de Paris, viendront, à cette occasion, à Bordeaux. Il y aura en tout plus de deux cents artistes qui seront transportés dans notre ville et ramenés par un train spécial.

Ajoutons que l'orchestre de l'Opéra sera dirigé par un de ses chefs éminents, notre collaborateur et ami M. Henri Busser, que nous félicitions récemment de sa nomination dans la Légion d'honneur.

On espère que M. Lafferre, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pourra honorer de sa présence cette manifestation qui sera digne du mouvement historique dont notre ville est fière à si juste titre.

Cette représentation est appelée à avoir un succès considérable, car, au charme du spectacle — qui n'aura qu'une seule représentation — se joindra l'attrait de la salle — sans oublier le plafond — et de ses dépendances, dont la restauration et les aménagements nouveaux ont fait de notre théâtre une œuvre pour ainsi dire inconnue de nos concitoyens.

Les places seront certainement ardemment désirées; aussi, pour compléter la note que nous avons déjà donnée au sujet des locations, la mairie nous prie de faire savoir que toutes les loges et baignoires **sans exception** seront mises aux enchères le jeudi 27 courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Le versement du montant des enchères sera effectué séance tenante.

Le prix des autres places sera ultérieurement fixé et publié.

Mort de M. de La Rocca

Nous disions l'autre jour que l'excellent peintre Alfred de La Rocca, arrêté par la maladie, ouvrait aux amateurs son atelier de la rue Naujac, où ils trouveraient quelques-uns de ses paysages, marines, vues de Bordeaux, si justement appréciés...

L'affection qui minait depuis de longues années M. de La Rocca s'est aggravée ces jours derniers, et a terrassé l'artiste à l'âge où son talent nous promettait de nouvelles œuvres mûries et fortes.

Nous adressons à la famille de La Rocca nos bien sincères condoléances.

Ravitaillement civil

Jeudi 27 courant, la Municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché de la place Amédée-Larrieu et marché de la place Saint-Martial.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : œufs, au marché des Capucins et par cent, 4 fr. la douzaine, 32 fr. le cent; dans les autres marchés, 4 francs la douzaine; carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 0 fr. 90 le kilo; topinambours, 0 fr. 45 le kilo.

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de 1 h. 45, des pommes de terre seront mises en vente au Grand-Marché, au marché des Chartrons et au marché de la place Amédée-Larrieu, à raison de 0 fr. 45 le kilo. Il pourra en être attribué 5 kilos par ménage.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Office national des mutilés

Les mutilés et réformés de la guerre sont informés que les demandes tendant à être inscrit au registre des invalides de la guerre, seront reçues à la préfecture jusqu'au 5 mars inclus.

Passé cette date, aucune demande ne sera susceptible de recevoir satisfaction.

Une auto pour la Sûreté

Il est un service des plus importants de notre ville qui n'a aucune automobile à sa disposition : c'est le service de la Sûreté.

Est-ce un oubli ? Aurait-on jugé, au contraire, qu'une auto ne pouvait être d'aucune utilité dans la chasse faite aux malfaiteurs de toutes sortes ? La première hypothèse est certainement la plus plausible. On ne saurait contester, en effet, que s'il était, du moins en certaines circonstances, permis au personnel de la Sûreté de se déplacer rapidement, il accomplirait de bonne besogne.

Sans doute il y a des voitures de place, des taxis ? Mais les cochers, d'après les agents de la Sûreté, trouvent parfois trop longues les courses qu'il y aurait lieu de faire; quant aux chauffeurs, ils ont un tarif qui n'est nullement en rapport avec la somme dont peuvent disposer les mêmes agents pour se faire véhiculer d'un point à un autre — pour les besoins du service s'entend.

La solution de la question est simple : il n'y a qu'à mettre une auto à la disposition de la police, auto que celle-ci utiliserait, bien entendu, quand le nécessiteraient les exigences du service.

Nous transmettons cette solution à l'administration compétente.

De la lumière !

Nous faisant l'écho de nombreuses réclamations, nous avons demandé, au début de la semaine dernière, qu'on voulût bien éclairer — oh ! très discrètement — le vaste urinoir qui se trouve rue Louis, sous le Grand-Théâtre.

Mais il faut croire que c'est une chose difficile, car les lueurs suivent les jours, et l'urinoir reste immuablement sombre. Par contre, on allume avec ponctualité, dès le crépuscule, tous les réverbères des colonnades — et il y en a quelques-uns !

Nous réclamons une fois de plus, très instamment, de la lumière. Si la municipalité s'inquiète en songeant à la consommation de gaz que pourrait faire un modeste lumignon, qu'elle ferme l'urinoir. Les Bordelais, amis des bonnes mœurs, ne s'en plaindront pas.

LA CRISE DES TRANSPORTS

fait le désespoir des consommateurs de savon. Acheteurs, patientez, mais faites au plus tôt votre provision. Pour les prix et conditions, écrire immédiatement à **SAVONNERIE PROVENÇALE, Marseille, Saint-Just.**

Dans une charcuterie

Pendant que Mme Marie Duprat, domiciliée à Cenon, effectuait des achats dans le magasin de M. Driau, 121, cours Victor-Hugo, elle fut débarrassée de son portefeuille renfermant 130 fr. et deux Bons de la défense nationale.

L'amour du ruban

Le service du commissariat spécial vient de nouveau d'arrêter une infirmière — ou se disant telle — pour port illégal de décorations.

Cette jeune femme, Marie R..., âgée de vingt-sept ans, arborait en effet fièrement la médaille militaire et la croix de guerre.

Lorsqu'elle fut arrêtée, elle prétendit d'abord qu'elle avait bien gagné ces décorations, que son père était colonel, etc.

On dut lui démontrer que l'on connaissait la vérité sur sa situation : à savoir qu'elle n'avait jamais été décorée, et que son père n'est pas colonel, mais bien... tripier.

Exaspérée de se voir convaincue de mensonge, la fausse héroïne tira alors une épingle de son chapeau et se l'enfonça dans le crâne.

Elle s'est ainsi blessée assez profondément et a dû être hospitalisée à Saint-André.

Elle devait partir prochainement au Maroc avec un officier d'un régiment colonial. Pour plusieurs raisons, ce voyage d'agrément a quelques chances, on le voit, d'être retardé.

Elle promet !

Le garde champêtre de Cenon a conduit mercredi matin à Bordeaux une gamine de quatorze ans, Marie X..., qui se livrait à la débauche. Une femme de Cenon favorisait, d'ailleurs, l'inconduite de cette gamine, qu'elle avait attirée chez elle.

Marie X... s'était lancée dans la vie galante il y a un mois, et depuis quarante-huit heures, elle n'avait pas reparu au domicile paternel. On l'a envoyée au fort du Hâ, à la disposition du juge d'instruction chargé de suivre cette pénible affaire.

Les dires de la gamine vont être contrôlés, et, s'ils sont reconnus exacts, il est probable que la proxénète ira rejoindre Marie X... au fort du Hâ.

Une scène de violences devant la gare du Midi

Un militaire arrêté

Mardi soir, devant la gare du Midi, plusieurs soldats, las d'attendre leur tour de monter dans un tramway ou craignant plutôt de ne pas avoir de place, car il y avait beaucoup de monde à la file, crurent devoir prendre le véhicule d'assaut en escaladant la plate-forme avant. La « wattwoman » voulut s'opposer à cette manœuvre : elle fut frappée par un des militaires.

Un attroupement se forma. Des spectateurs prirent, justement d'ailleurs, fait et cause pour l'employée brutalisée; d'autres estimaient que celle-ci aurait dû « fermer les yeux », c'est-à-dire laisser pénétrer les soldats sans leur adresser aucune observation.

Des gardiens de la paix intervinrent pour rétablir l'ordre. A la vue des agents, les militaires entrèrent dans une furieuse colère. Une bagarre se produisit.

Deux gardiens de la paix furent fort malmenés par la bande; un des agresseurs, le soldat L..., âgé de vingt et un ans, du 144e régiment d'infanterie, put être maintenu, bien qu'il opposât une résistance opiniâtre, et fut amené à la Permanence, d'où, après l'interrogatoire habituel, il fut conduit à la place.

Audacieux filous

Rue de Ruat

Un militaire rencontrait mardi une brocanteuse de passage à Bordeaux, et lui offrait de l'accompagner. Son invité était des plus intéressées, car en arrivant rue de Ruat, il se débarrassa de sa compagne en lui donnant une violente poussée, et prit la fuite, non sans lui avoir soustrait son sac à main renfermant 300 fr. et divers bijoux.

Sur un tramway

M. Royer, négociant à Jarnac (Charente), avait pris place sur un tramway des cours. Pendant ce trajet, un habile filou lui déroba son portefeuille, contenant 210 fr. et divers titres.

Les Sports à Bordeaux

LES FINALES DES CHAMPIONNATS A L'ALHAMBRA

Le grand combat Badoud-Léonard

Voici le programme du gala sensationnel organisé par le Wonderland Bordelais, ce mercredi soir, à 8 h. 30, dans la vaste salle de l'Alhambra, rue d'Alzon :

Finales des championnats de la Côte d'Argent. — Poids minimes: Puijoud contre Charrière; — poids mouches: Maniaudeix contre Mongrué; — poids coqs: Rontis contre Suti; — poids plumes: Authier contre Racine aîné; — poids légers: Lipochitz contre Bonneur; — poids mi-moyens: Villate contre Sennot; — poids moyens: Bosc contre Lapierre.

En outre, un combat en quinze rounds de 3 minutes permettra de voir pour la première fois à Bordeaux le célèbre Suisse Badoud, champion d'Europe « welters », vainqueur par K. O. de tous les hommes de son poids, et qui a forcé Audouy à l'abandon, après que ce célèbre athlète se fut brûlé la main sur la mâchoire du Suisse. L'adversaire de Badoud ne sera autre que le populaire Léonard, le plus formidable « cogneur » français. Léonard, qui a tout récemment descendu rapidement Lajus, pour le compte, peut être jugé en pleine forme. Son entraînement rigoureux l'a remis en possession de ses merveilleux moyens, et il est en ce moment en meilleur état que lorsqu'il écrasa Balzac et Pluyette. Rappelons qu'il a fait match nul avec le champion du monde Marcel Thomas. C'est donc une « grand combat », et aucun véritable amateur de boxe ne voudra manquer ce régal.

Ouverture des guichets à huit heures. Prix des places, de 15 à 2 fr.

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

LA VIE DE BOHEME

Nous avons eu déjà l'occasion de constater la présence de M. Demay sur la scène du Théâtre-Français. Sous un autre nom, Meyrisse, croyons-nous, il a chanté le rôle du Père dans « la Traviata », et il a été le baron Scarpia dans « la Tosca ». Dans ces deux rôles, il fit preuve de qualités sérieuses, et il n'est donc pas étonnant que dans celui de Marcel, de « la Vie de Bohème », où il vient de paraître, il ait fait une fort bonne impression.

Le succès de « la Vie de Bohème » était, en outre, assuré, comme il l'a été bien des fois, par Mmes Augusta Garcia, Lucy Raymond, MM. Lapelletrie, Ferran, Lapeyre, en ces rôles de bohèmes qui demandent de la gaîté insouciante, mais dans lesquels les misères de la vie viennent mettre parfois de la tristesse sur les visages et dans la voix une vive émotion.

Le ballet « la Fête du Printemps » a permis au public de quitter le spectacle sous des impressions riantes, grâce aux gracieux talents de Mmes Pierozzi, May, Tenzi et de leurs compagnes moins mises en relief dans la hiérarchie chorégraphique.

C. P.

Trianon-Théâtre

Jeudi, matinée avec « LES BLEUS DE L'AMOUR », — En soirée, adieux de M. H. Demanne. — Vendredi, gala extraordinaire pour les débuts de M. Henry Vermeil dans « LA RAFALE », avec Jane Lobis et toute la troupe. Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Vendredi, fête de la 150e, « THE CRESUS GIRL ». — Au premier jour, l'opérette « LES NOUVEAUX RICHES DE BORDEAUX », création sensationnelle. Livret amusant et spirituel, partition charmante, interprétation d'élite, mise en scène impeccable. Locat. sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

LA REVUETTE

C'est le joyeux Laban qui opère lui-même sur la scène de l'Alhambra, et sa revuette n'est pas une des moins bien venues. Elle s'intitule : « C'est des chansons ! » et elle répond exactement à son titre, ce qui n'est pas commun dans le genre.

Elle répond également au goût du public, qui fête la pièce et les interprètes : Mlles Chabry, Denots, Farnèze, dont on sait les mérites, et MM. Willy Garrigue, Léo, Bosc, Maxell, Reinal, non moins justement applaudis.

Succès très chaud et bien mérité.

Les grandes tragédies françaises

Jeudi 27 février, à deux heures, matinée au bénéfice des Mutilés de la Face. « Polyeucte » de P. Corneille, avec Colonna-Romano et Marcel Soarez. Louer chez Delmouly.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, « 30 ANS OU LA VIE D'UN JOUEUR », la pièce qui n'a pas été représentée depuis fort longtemps à Bordeaux; elle sera interprétée par toute la troupe.

SPECTACLES

MERCREDI 26 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « La Favorite ». Tournée Baret).
BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-Hall.
TRIANON. — 8 h. 45 : « Les Bleus de l'Amour ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Séances de boxe.

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Mercredi et jeudi, en matinée et soirée, « LE COEUR DE MIETTE », comédie sentimentale; « Mlle MONTE-CRISTO », 3e épisode; « L'AMOUR ET LA HAINE »; « L'AMOUR A LA GLACE », fou rire, etc.

Saint-Projet-Cinéma

Jeudi, grandes matinées pour les familles, avec le magnifique film d'art « LA FOLIE DE L'OR », qui peut être vu par toutes les familles. « TIH MINH, « UN VOYAGE AU FOND DE LA MER », « LA VOIX SUR LE FIL », etc., complètent ce très beau programme.

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Jeudi, à 2 h. 30 et 8 h. 30, « EXPIATION », avec Mlle Robinne. « VOIX SUR LE FIL ». Intermède

Skating-Palace

Jeudi, matinée de famille et soirée avec brillant orchestre.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Figuig », parti de Bordeaux le 20 février à destination du Maroc, a été signalé au cap de Sagres le 23 courant, en route pour Casablanca.

BORDEAUX-ORAN-ALGER : Vapeur **Ville-de-Cette** chargera le 3 mars.

BORDEAUX-PORTO : Vapeur **Marguerite.**

Charles RAYNAUD, armateur, 10, cours de Luze, Bordeaux. Téléphone 46-52.

MARCHE DES FRETS

LONDRES, 24 février. — Marché calme par continuation. La Plata côte nominalement 60 sh. pour l'Angleterre, pendant que les ports à nitrate inéditement 140 sh. pour chargements rapprochés à destination de l'Europe, et 100 sh. pour chargements plus éloignés.

Dans les ports anglais, pas de changement. On cote : de Cardiff pour Nantes, 46 sh. 6, pour un vapeur neutre de 1,700 tonnes; de Swansea pour Rouen, 40 sh. 3, pour un vapeur neutre de 700 tonnes.

La crue

D'après les derniers télégrammes reçus au bureau du port, la crue s'accuse toujours sensiblement; les pluies constantes et les forts vents contribuent à cette recrudescence.

La hauteur de la Garonne à Marmande, qui était le 24 février, à 15 heures, de 7 mèt. 20, avec une crue horaire de 0,04 cent., atteignait le 25, à midi, 7 mèt. 72. Temps variable. Vent nord-ouest.

A La Réole, la Garonne qui, le 24 février, à 15 heures, accusait 6 mèt. 70, avec crue horaire de 0,04 cent., était le 25, à midi, de 7 mètres 27. Fort vent ouest.

A Agen, la hauteur de la Garonne marquait, à 15 heures, 4 mèt. 73. Crue horaire, 0,05 cent.

A Frescasses, la Garonne accusait, à midi, 3 mèt. 58. Etale.

A Tonneins, la hauteur de la Garonne, à 15 heures, était de 7 mèt. 21. Crue horaire, 0,05 cent

A Moissac, la hauteur du Tarn, à midi, était de 3 mèt 30 Etale.

A Villemot, la hauteur du Lot, à 15 heures, était de 5 mèt. 41, avec crue horaire de 0,03 cent.

Le maximum probable des eaux sera environ de 5 mètres à Agen; 7 mèt. 60 à Tonneins, et 7 mèt. 40 à La Réole.

Avis aux navigateurs et riverains

La persistance des pluies et des mauvais temps de la partie Ouest coïncidant avec une crue du fleuve, font craindre l'inondation des rives et des accidents pour les navires ou bateaux ancrés ou amarrés dans le port.

Le capitaine du port invite MM. les capitaines, patrons et usagers du port à prendre toutes les précautions qu'ils jugeront utiles pour la sécurité des navires et barques, et pour préserver leurs marchandises.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 26 février.

Heures	Ther.	Baro.	Ciel	Vents
Minima de la nuit	6.0	»	»	»
8 heures du matin	8.0	762.0	Nuageux.	O.-S.-O.
Midi	12.0	763.0	P. nuag.	Dito.
Maxima du jour	14.0	»	»	»

COMMUNICATIONS

Chemin de fer de Paris à Orléans

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de 38,001 à 39,000 (série P. D.), sauf celles en destination de Paris-Ivry et des réseaux Nord, Est et P.-L.-M., seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le vendredi 28 février 1919.

Gare de Bordeaux-Bastide (P.-O.)

Sous réserves des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 37500 à 38000 (P. D.), sauf celles en destination de Paris-Ivry et des réseaux Nord, Est et P. L. M., seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le jeudi 27 février 1919.

Il sera, en outre, accepté les marchandises faisant l'objet des inscriptions numérotées de 7500 à 12500 (P. D.), sous destination du réseau de l'Est, et dont l'itinéraire d'acheminement s'établit par Juvisy.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite Vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera, sous réserve des restrictions ou suspensions en vigueur, le vendredi 28 février courant, les expéditions dont les déclarations ont été numérotées comme ci-après : Série A, du numro 21,400 à 23,000; groupe H, du numéro 1,301 à 1,400.

Chemins de fer de l'État (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite Vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera, à partir du vendredi 28 février courant, dans la limite de 300 kilos d'un même expéditeur à un même destinataire et de trois expéditions par jour, dont une seule par gare destinataire, les expéditions de machines agricoles, pièces de rechange pour machines agricoles, engrais et produits anticryptogamiques.

En outre, seront acceptées, le même jour, les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kilos dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe V, du numéro 5,251 à 5,600.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
Objets d'art, Bisculits, Terres cuites

ÉTAT CIVIL

DECES du 25 février

Louise Berné, 74 ans, chemin de Labarde.
Marcelle Cluzeau, 29 ans, cours Balguerie, 210.
Veuve Lacroix, 74 ans, rue du Puits-Descazeaux, 8.
Mme Bernis, 33 ans, rue de la Pépinière, 3.
Roger Labary, 3 ans, rue de l'Observance, 14.
Antoine Durand, 79 ans, rue d'Ornano, 32.
Julie Veillet-Lavallée, 80 ans, rue de l'Eglise-Saint Seurin, 51.
Joseph Rodières, 57 ans, rue Carpenteyre, 45.
Veuve Chasseriaud, 76 ans, rue du Hautoir, 84.
Odette Manuel, 6 ans, rue Rougier, 13.
Pierre Velmet, 65 ans, rue de Grassi, 5.
Hélène Laborde, 86 ans, cours d'Aquitaine, 37.

DEUIL Immédiat: ROBES MANTEAUX, CHAPEAUX
A la Dame Blanche, 108, cours Victor-Hugo. Téléph. 42-19

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve H. Loretté, ses enfants et sa famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Henry LORETTE,

leur époux, père, frère, oncle et cousin, qui auront lieu le jeudi 27 février 1919, en l'église Saint-Pierre.

On se réunira à la maison mortuaire, 29, rue des Bahutiers, à une heure un quart, d'où le convoi partira à une heure trois quarts.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

L'Association amicale des Alsaciens-Lorrains de Bordeaux invite ses membres adhérents à assister aux obsèques de leur regretté camarade

Henri LORETTE,

qui auront lieu le jeudi 27 février, à une heure et demie, 29, rue des Bahutiers.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Ernest Boué, M. et Mme Célestin Paulet, Mlle Marie Rimbaud, Mlle Louise Garnier, M. et Mme Lazarin-Long et leurs enfants, M. Damien Morel et ses enfants, les familles Chouvet, Barthélemy, Silvy, Gontard, Mouttié, Boué, Paulet, Berdud, Morneci ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Eusèbe-Henri MANUEL,

notaire honoraire,
ancien président de la Chambre des Notaires d'Aix-en-Provence,
pieusement décédé le mardi 25 février 1919, à l'âge de 74 ans,

leur père, beau-père, oncle, cousin et allié, et prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le vendredi 28 février, en l'église Saint-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, 14, rue Foy, à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera transporté à Aix-en-Provence, où l'inhumation aura lieu dans le tombeau de la famille.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Nurdin, M. et Mme Jacquemin Nurdin (d'Elbeuf), le Comité des Réfugiés Français ont l'honneur de vous faire part du décès de

Mme veuve Joseph NURDIN,

et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le jeudi 27 courant, à deux heures.

Réunion à la maison mortuaire, 21, rue de la Devise.

CONVOI FUNÈBRE M. le Pasteur et Mme Edouard Soulier prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Isabelle VIGOUROUS,

leur fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine et amie, qui auront lieu le 27 février, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à dix heures, d'où le convoi funèbre partira à dix heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Daniel Lalanne et sa fille, M. et Mme Gabriel Rousseau et leurs enfants, M. et Mme Gaston Rousseau et leur fille, les famille Léopold Rousseau, Bichet, Debaud, Lalanne, Dubois prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Daniel LALANNE,

née Marguerite ROUSSEAU,

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, qui auront lieu le vendredi 28 février, en l'église Saint-Paul-Saint-François.

On se réunira à la maison mortuaire, 20, rue Bouquière, à une heure un quart, d'où le convoi partira à une heure trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. Vermorel prie ses amis et connaissances de lui faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve VERMOREL,

sa mère, qui auront lieu le jeudi 27 février, en l'église Saint-Amand de Caudéran.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de la Cage-Verte, à deux heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à trois heures.

Pompes fun. générales. (Service de Caudéran.)

AVIS DE DÉCÈS Mme Jean Charazac, née Legrand, Mme veuve Joseph Charazac, Mme Leymarie, Mme Vialis Legrand, M. et Mme René Auricombe, M. et Mme Marcel Legrand et leur fils, Mlle Louise Charazac (de Beaulieu), Mme Lataste et ses enfants, M. et Mme André Delpon et leurs enfants, les familles Amadéo-